

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 564**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 564 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 987 000\$
AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 3 septembre 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 9 SEPTEMBRE 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
